



14/10/2021

La SAFIM vous accompagne GUIDE DES MESURES SANITAIRES

Vous avez prévu d'organiser un événement à Marseille Chanot, Palais des Congrès et des Expositions de Marseille.

Dans le contexte de la Covid-19, la SAFIM a mis en place des mesures en s'appuyant sur les textes suivants :

- « **Décrets et arrêtés publiés au Journal Officiel de la République Française ou au recueil des actes administratifs des Bouches du Rhône** »
- « **Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19** » *PN*
- « **Référentiel Sanitaire de la Filière Événementielle** » *RSFE* (collectif composé de Coésio, Crealians, France Congrès et Événements, L'Événement, Synpase, Traiteurs de France et Unimev)
- « **Charte sanitaire Marseille Provence Safe Welcome** » (la démarche de la SAFIM étant ainsi reliée à celle de la chaîne d'accueil touristique : hôtellerie, restauration...).

A la date de publication de ce guide, certaines mesures ne figurent pas encore dans les textes.
Par ailleurs si certaines bonnes pratiques sont par nature pérennes, d'autres seront donc amenées à évoluer au cours des prochains mois.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour vous aider à mettre en place les mesures destinées à assurer la sécurité sanitaire de vos parties prenantes : équipes permanentes ou temporaires, prestataires, clients et publics.

En vous remerciant pour votre confiance,
Toute l'équipe de Marseille Chanot – SAFIM



1.

NETTOYAGE RENFORCÉ, MESURES ASSOCIÉES ET DÉSINFECTION



MESURES CHANOT

En amont du montage

NETTOYAGE

- **Nettoyage complet avant chaque nouvelle utilisation d'un bâtiment.**
« Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. » (PN)

MESURES DIVERSES

- **Purge des réseaux d'eau potable avant toute nouvelle ouverture.**
« Laisser couler l'eau afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de fermeture » (PN et RSFE)
- **Aération naturelle ou mécanique des locaux avant toute nouvelle ouverture.** (PN et RSFE)
- **Mise à disposition de points de lavage des mains accessible aux livreurs.**
Au niveau de la porte C (accès principal livraisons) et de l'entrepôt du Palais des Congrès (PN et RSFE)

1. NETTOYAGE RENFORCÉ, MESURES ASSOCIÉES ET DÉSINFECTION

MESURES CHANOT

Montage et démontage

SANITAIRES

- **Augmentation du nombre de sanitaires ouverts**
Au moins un bloc sanitaire pour 7.000 m² de surface de bâtiment louée.
- **Augmentation de la fréquence des entretiens des sanitaires y compris désinfection des points de contacts corporels**
En phases de montage / démontage 1 passage par jour en phase « IG » puis 2 passages en phase « exposants ». (PN)

En présence du public

DESINFECTION

- **Intégration de la désinfection des points de contacts dans la prestation "permanence sanitaire »**
Cette permanence est en charge des points de contact du bloc sanitaire : poignées, robinets, chasses, etc. (PN)

MESURES DIVERSES

- **Usage de tissus essuie mains lavables et ré-utilisables**
*La SAFIM est engagée en matière de développement durable (ISO 20 121) : plutôt que de générer des déchets supplémentaires avec des serviettes en papier jetables, nous vous proposons des tissus essuie mains lavables et ré-utilisables.
Les textes réglementaires font mention d'essuie mains à usage unique et non d'essuie mains jetables. (PN et RSFE)*
- **Aération naturelle ou mécanique des locaux avant toute nouvelle ouverture. (PN et RSFE)**

Pour toutes les mesures décrites ci-dessus, l'organisateur a la possibilité de commander des renforcements de fréquence, etc. *Sur demande.*

MESURES ORGANISATEUR

En présence du public

DESINFECTION

- **Permanence désinfection dédiée à la désinfection des points de contacts (PN et RSFE)**
Avec possibilité d'extension aux points de contacts situés sur les stands.

En complément de la permanence sanitaire, incluse dans le tarif de location des espaces l'organisateur doit prévoir à ses frais une permanence désinfection.

Cette prestation peut être assurée par la SAFIM ou par ses propres moyen et dans ce cas sous sa responsabilité.

2. LES GESTES BARRIÈRES

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Aérer les pièces
le plus souvent possible



Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres



Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée



Limiter au maximum
ses contacts sociaux



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



MESURES CHANOT

LAVAGE ET DESINFECTION DES MAINS (PN et RSFE)

- **Installation de distributeurs de gel hydro alcoolique aux portes d'entrées principales du parc Chanot : A, B et C**
Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière
- **Fourniture d'un distributeur de gel hydro alcoolique à la porte d'entrée principale de chaque bâtiment** (1 pour 1750 m² de surface louée)
Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière
- **Points de lavage des mains dédiés aux personnels de livraison** porte C et entrepôt du Palais des Congrès

MESURES ORGANISATEUR

LAVAGE ET DESINFECTION DES MAINS (PN)

→ Fourniture de distributeurs de gel hydro alcoolique supplémentaires : entrée des salles de conférence, des zones de restauration, des ascenseurs, etc.

Inclus le réapprovisionnement en gel, nettoyage et désinfection régulière

MASQUES

→ Port du masque, adaptation des mesures à date de l'évènement

Le port du masque peut être rendu obligatoire par le préfet de département lorsque les circonstances locales le justifient, ainsi que par l'exploitant ou l'organisateur.

A ce jour, la préfecture des Bouches du Rhône impose le port du masque :

- en extérieur dans les lieux à forte concentration de population ...
- dans tous les établissements recevant du public et les évènements soumis au « pass sanitaire ».
- ...

En présence du public

CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE (PN)

→ Prestation de contrôle du « pass sanitaire »* par l'organisateur à ses frais, par ses propres moyens (humains, logistiques et techniques) et dans ce cas sous sa responsabilité ou bien confier à la SAFIM.

** Consiste à présenter une preuve sanitaire au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier.*

3.

DISTANCIATION PHYSIQUE ET RÉGULATION DES FLUX



MESURES CHANOT

En amont du montage

DISTANCIATION PHYSIQUE, ADAPTATION DES JAUGES

- Adaptation des jauges à la réglementation applicable à la date de l'événement.

Les jauges des différents espaces de Marseille Chanot indiquées dans les fiches techniques, les plans ou les plaquettes commerciales sont dites « normales ».

Elles peuvent être exploitées dans le contexte sanitaire actuel, les dispositions de réduction de jauges ayant été levées pour les conférences (type L assis), la restauration (type N assis et debout) et pour les expositions (type T).*

** Sous réserve d'évolution de la réglementation.*

RÉGULATION DES FLUX

- Conseil aux organisateurs pour la mise en place de files d'attente ou de barriérage (PN et RSFE)

En présence du public

DISTANCIATION PHYSIQUE

- Ecrans plexiglas sur les banques accueil (RSFE)
Prestation limitée aux banques forfaitairement incluses dans les tarifs de location des espaces congrès

RÉGULATION DES FLUX

- Augmentation de la largeur des circulations piétons de la porte A au Grand Palais. Réduction des voies dédiées à la circulation des véhicules

MESURES ORGANISATEUR

RÉGULATION DES FLUX (PN et RSFE)

- **Marquage au sol**
- **Contrôle d'accès** *garantissant le respect des mesures de contrôle du « pass sanitaire » en amont de l'événement*
Le recours à un prestataire de sécurité ou d'accueil professionnel est obligatoire (bénévoles et volontaires exclus).

Le contrôle du « Pass sanitaire » est évoqué en partie 2 – Gestes barrières (Page 10)

4. ORGANISATIONNEL ET QUALITÉ



La société



a missionné Bureau Veritas Exploitation pour vérifier l'adéquation des mesures de prévention au risque Covid-19 de l'établissement situé à :

Parc Chanot

13008 Marseille



Cette vérification porte sur son activité de :

Gestionnaire de Site

Cette vérification a été faite à partir du référentiel suivant :

- Le Protocole National pour la Santé et la Sécurité des salariés face à l'épidémie de COVID-19 du Ministère du Travail - 1 Septembre 2020 ;
- Les fiches Conseil « COVID-19 » métier publiée par le Ministère du Travail ;
- Le Référentiel Sanitaire de la Filière Evènementielle – 17 juin 2020 ;
- Le rapport de préconisations Bureau Veritas référencé 9513332-2.

Cette vérification a été menée :

lors d'une visite sur site le 25 Septembre 2020 à 9h00

La vérification a conclu à l'avis :

**Mesures de prévention adaptées à la maîtrise du
risque sanitaire***

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Aix en Provence, le 5 Octobre 2020

Pour Bureau Veritas Exploitation

David CARLE

** La mise en œuvre et le maintien dans le temps du dispositif reste de la responsabilité de l'entreprise*

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Le triangle de l'Arche
8, cours du Triangle – 92800 PUTEAUX

www.bureauveritas.fr

MESURES CHANOT

ORGANISATION SAFIM

→ **Désignation d'un référent risque sanitaire au sein des équipes de la SAFIM**

*Le référent SAFIM est en charge de coordonner l'ensemble des mesures Chanot, avec le soutien de la responsable qualité. (RSFE)
L'organisateur devra de son côté désigner son propre référent risque sanitaire, cette fonction ne pouvant être assurée par le référent sanitaire de la SAFIM. (PN et RSFE)*

CERTIFICATION ISO 20121

→ **Adaptation du référentiel ISO 20 121**

L'ensemble des mesures listées dans ce guide sont en cohérence avec la certification ISO 20 121 de la SAFIM. Les retours d'expérience et la logique d'amélioration continue sont élargis aux risques sanitaires. (RSFE)

AUTRES MESURES

→ **Guide des mesures visant à assurer la santé et la sécurité des publics.**

Ce guide est accompagné d'une grille d'audit et d'un protocole d'évaluation.

MESURES CHANOT

ACCOMPAGNEMENT SAFIM

- **Pour toutes les mesures décrites ci-dessus, la SAFIM pourra apporter un conseil auprès des professionnels désignés par l'organisateur.**

Le référent risques sanitaires de l'organisateur pourra compter sur l'assistance de la SAFIM pour évaluer les risques inhérents à chacun et définir les moyens de prévention adaptés ou encore s'appuyer sur ses retours d'expérience pour la mise en place de mesures préventives et correctives pendant la manifestation.

- **Organisation d'une réunion organisateur / SAFIM de débriefing / retour d'expérience post événement (RSFE)**

La SAFIM organise régulièrement une séquence d'information de ses personnels d'exploitation et de ses prestataires.

5. SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION



MESURES CHANOT

SIGNALETIQUE (RSFE)

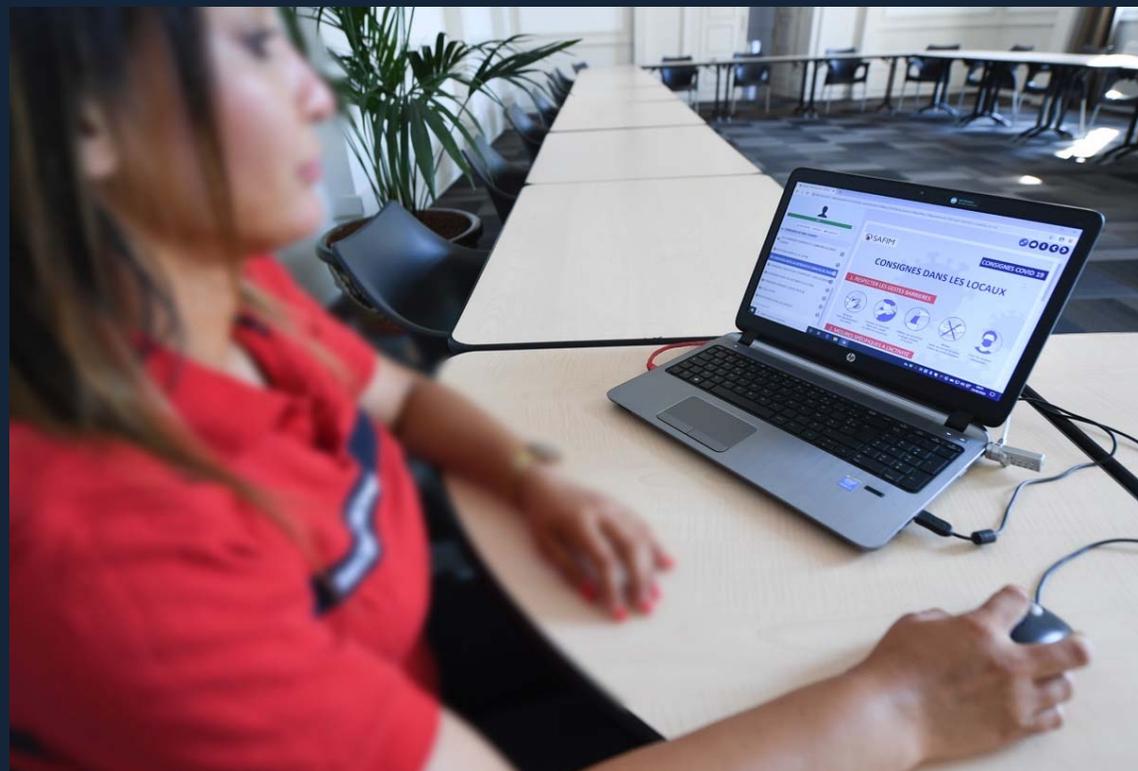
- Affichage des gestes barrières aux entrées de Chanot A, B, C.

MESURES ORGANISATEUR

SIGNALETIQUE (RSFE)

- Affichage des mesures spécifiques à l'événement aux portes d'entrées des bâtiments.
- Signalétique personnalisée avec les consignes adaptées aux choix de l'organisateur, possibilité de personnalisation avec logo d'un sponsor, etc.
Par ex : Contrôle du pass sanitaire / port du masque ...

6. FORMATION



MESURES CHANOT

FORMATION *(PN et RSFE)*

→ **Formation « conduite à tenir Covid » des personnels SSIAP**

Formation en amont de la manifestation sur les gestes barrières, les spécificités du site et les procédures en cas de découverte de cas suspect. etc.

→ **Plateforme d'apprentissage en ligne** *permettant aux personnels SSIAP d'acquérir les notions nécessaires avant leur arrivée sur le parc Chanot.*

*Parcours tracés et valorisés par délivrance d'attestation individuelles démontrant l'acquisition des notions requises.
Vérification des connaissances des nouveaux collaborateurs en amont de leur première venue sur le parc Chanot.
Possibilité pour chaque personne formée de retourner à son gré sur la plateforme.*



**GEL HYDRO-ALCOOLIQUE
POUR L'ANTISEPTIE DES MAINS**

Concentration en substance active exprimée en VV : Ethanol 65%
Mode d'emploi: Remplir le volume d'une main avec le gel et frotter toutes les surfaces des mains jusqu'à ce que le peau soit sèche.
Précautions d'emploi: Pour application, soignée, uniquement, éviter tout contact avec les yeux, maintenir hors de portée des enfants.
Ingrédients: alcool, eau (water), glycerin, hydroxyethyl acrylate, sodium isocyanatmethyl laurate copolymer.

Concentration
en substance active
éthanol 65%
5L

GORANIA
S.P.A.



7.

SYNTHESE

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT (1)	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		OBLIGATOIRE O = Oui N = Non	COMMENTAIRE
				Exclusif Chanot	Fournisseur au choix de l'organisateur		
1. NETTOYAGE RENFORCÉ, MESURES ASSOCIÉES ET DÉSINFECTION							
Nettoyage	Nettoyage avant utilisation	4	•			O	
	Permanence sanitaire – intégration désinfection points de contact	5	•			O	
Désinfection	Permanence désinfection points de contact en présence du public	6		•		O	L'extension aux points de contacts situés sur les stands n'est pas obligatoirement une prestation exclusive fournisseur Chanot
	Point d'accès lavage des mains livraisons	4	•			O	
Mesures diverses	Purge réseau d'eau potable	4	•			O	
	Aération des locaux	4	•			O	
	Usage des tissus essuie-mains	5	•			O	
	Ouverture de sanitaire supplémentaire en montage et démontage	5	•			O	1 sanitaire ouvert pour 7.000 m ² de surface de bâtiment louée
Sanitaires	Augmentation de la fréquence des entretiens sanitaires en montage et démontage	5	•			O	

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES		PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT (1)	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		OBLIGATOIRE O = Oui N = Non	COMMENTAIRE
				Exclusif Chanot	Fournisseur au choix de l'organisateur		
2. GESTES BARRIÈRES							
Lavage et désinfection des mains	Installation de distributeurs de gel hydro alcoolique aux portes d'entrée principales du parc Chanot	9	•			O	
	Point d'accès lavage des mains livraisons	9	•			O	
	Fourniture d'un distributeur de gel hydro alcoolique à la porte d'entrée principale de chaque bâtiment	9	•			O	1 pour 1.750 m ² de surface louée
	Fourniture de distributeurs de gel hydro alcoolique supplémentaires (entrée des salles de conférence, des zones de restauration, des ascenseurs ...)	10			•	N	
Masques	Port du masques – ajustement des mesures en fonction de la réglementation en vigueur	10			•	O	
Pass sanitaire	Prestation de contrôle du « pass sanitaire »	10			•	O	Doit inclure la mise à disposition de moyens humains, logistiques et techniques
3. DISTANCIATION PHYSIQUE ET RÉGULATION DES FLUX							
Distanciation physique, adaptation des jauges	Adaptation des jauges à la réglementation applicable à la date de l'événement	12	•			O	
	Ecrans plexiglas sur les banques accueil	12	•			O	
Régulation des flux	Conseil SAFIM utilisation file d'attente et barrière	12	•			O	
	Augmentation de la largeur des circulations piétons Réduction des voies dédiées à la circulation des véhicules	12	•			O	
	Marquage au sol	13			•	N	
	Contrôle d'accès (<i>Le contrôle du « pass sanitaire » est traité en partie 2 – Gestes barrières (page 10)</i>)	13				•	O

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES

PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT (1)	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		OBLIGATOIRE O = Oui N = Non	COMMENTAIRE
		Exclusif Chanot	Fournisseur au choix de l'organisateur		

4. ORGANISATIONNEL ET QUALITÉ

Référent risque sanitaire	Désignation d'un référent risque sanitaire au sein des équipes	15	•	•	O	L'organisateur doit nommer son propre référent.
Certification ISO 20 121	Adaptation du référentiel qualité ISO 20 121	15	•		O	
Guide mesures sanitaires	Rédaction d'un guide de mesures visant à assurer la santé et la sécurité des publics	15	•		O	L'organisateur doit rédiger son propre protocole sanitaire
Accompagnement SAFIM	SAFIM pourra apporter un conseil auprès des professionnels désignés par l'organisateur	16	•		O	Selon besoin
	Organisation d'une réunion organisateur / SAFIM de débriefing / retour d'expérience post événement	16	•		O	

5. SIGNALÉTIQUE ET COMMUNICATION

Signalétique	Affichage des gestes barrières aux entrées du Parc Chanot	18	•		O	
	Affichage des mesures spécifiques à l'événement	18		•	N	
	Signalétique personnalisée avec les consignes adaptées aux choix de l'organisateur, possibilité de personnalisation avec logo d'un sponsor, etc.	18		•		N

7. SYNTHÈSE

MESURES SANITAIRES	PAGE	À LA CHARGE DE CHANOT (1)	À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR (2)		OBLIGATOIRE O = Oui N = Non	COMMENTAIRE
			Exclusif Chanot	Fournisseur au choix de l'organisateur		
6. FORMATION						
Formation						
	Formation « conduite à tenir Covid » des personnels SSIAP	20	•		O	
	Plateforme d'apprentissage en ligne	20	•		O	

(1) – A la charge de Chanot = Inclus dans le prix de location

(2) – A la charge de l'organisateur : Non inclus dans le prix de location. Peut être obligatoire ou optionnel.

- Exclusif Chanot : Cette prestation doit être réalisée par Chanot.

- Fournisseur au choix de l'organisateur : L'organisateur pourra confier cette prestation à Chanot ou au prestataire de son choix.



**MARSEILLE
CHANOT** 
PALAIS DES CONGRÈS & DES EXPOSITIONS

#MarseilleChanot

Tél. : +33 (0)4 91 76 90 60 - commercial@safim.com

www.marseille-chanot.com



14/10/2021